



- 📍 EcoQuartiers label 1
- 📍 EcoQuartiers label 2-3-4

- Administratif**
- Commune
 - Limite régionale
 - Limite départementale
 - Frontière nationale
 - Territoire artificialisé
 - Réseau routier principal

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

Label 1 - L'ÉcoQuartier en projet : les élus et leurs partenaires signent la charte pour le projet concerné.

Label 2 - L'ÉcoQuartier en chantier : Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte. Les conclusions de cette expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.

Label 3 - L'ÉcoQuartier livré : une fois le chantier terminé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité avec la charte.

Label 4 : trois ans après l'obtention du label étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés ont été appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : QPV : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) 23/01/2018
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN ROUTE 500 ®
 GEBCO
 CORINE Land Cover 2018 - (EEA)
 Date de réalisation : 24/12/2020
 Réf. : 20-009-L

